



## **1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**

### **Identification de la substance ou de la préparation**

TIP TOP HALTOGEL

#### **Art.-No.:**

593 0106, 593 0113, 593 0096

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Produit de soins d'automobile

### **Identification de la société**

REMA TIP TOP GmbH

Gruber Straße 63

D-85586 Poing

Téléphone ++49 (0) 8121 / 707 - 0

### **Identification de la entreprise**

Rema Tip Top Vulc-Material AG

Birmensdorferstrasse 30

CH-8902 Urdorf

Tel: 044/735 8282; Fax: 044/7358299

E-Mail: [automotive@rema-tiptop.ch](mailto:automotive@rema-tiptop.ch) / [industrie@rema-tiptop.ch](mailto:industrie@rema-tiptop.ch)

### **Toxikologisches Informationszentrum**

#### **Schweizer Notfalldienst**

Freiestraße 16

CH-8028 Zürich

Tel. 044 251 51 51

Notrufnummer (24h): 145

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ++49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: [sds@gbk-ingelheim.de](mailto:sds@gbk-ingelheim.de)

## **2. Identification des dangers**

### **Classification**

Indications de danger : Facilement inflammable

Phrases-R:

Facilement inflammable.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### **Dangers les plus importants**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

## **3. Composition/informations sur les composants**

Caractérisation chimique

( Mélange )

Moyen de déferrification



### Composants dangereux

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
200-578-6	64-17-5	Ethanol	< 30 %	F R11
203-473-3	107-21-1	éthane-1,2-diol	< 25 %	Xn R22
200-661-7	67-63-0	Propane-2-ol	< 20 %	F, Xi R11-36-67
265-148-2	64742-46-7	distillats légers (pétrole)	< 10 %	Xn R65-66

Le texte intégral des phrases R mentionnés figure au point 16.

## 4. Premiers secours

### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

### Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

### Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

### Indications pour le médecin

Attention! Risque d'aspiration!

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

### Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

### Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **Les précautions individuelles**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
N'utiliser que des appareils antidéflagrants.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### **Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **Les méthodes de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

## 7. Manipulation et stockage

### **Manipulation**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Ne pas inhaler les vapeurs.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Ne pas fumer (volatil).  
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

### **Stockage**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### **Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des agents oxydants.

#### **Information supplémentaire**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

### **Valeurs limites d'exposition**

#### **Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ml/m <sup>3</sup>	mg/m <sup>3</sup>	f/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME	
	2-Propanol	400	1000		VLE 4x15	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME	
	Ethanol	1000	1920		VLE 4x15	
107-21-1	Ethylénglykol	10	26		VME	
	Ethylénglykol	20	52		VLE 4x15	



## Contrôles de l'exposition

### **Contrôle de l'exposition professionnelle**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

### **Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

### **Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A).

### **Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en Viton, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, Par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de))

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

### **Protection des yeux**

Lunettes assurant une protection complète des yeux

### **Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations générales

L'état physique	Liquide
Couleur	brun
Odeur	caractéristique

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Testé selon la méthode

#### **Modification d'état**

Point/intervalle de fusion	< - 20 °C
Point d'ébullition	> 82 °C
Point d'éclair	13 °C

#### **Inflammabilité**

Limite inférieure d'explosivité	2,0 vol. %
Limite supérieure d'explosivité	53 vol. %
Température d'inflammation	410 °C
Pression de vapeur :	48 hPa
à (20 °C)	
Densité (à 20 °C) :	0,905 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité :	Partiellement miscible
à (20 °C)	

#### **Teneur en solvant**

env. 85 %



---

## **10. Stabilité et réactivité**

### **Conditions à éviter**

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.  
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

### **Matières à éviter**

Oxydants.

### **Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx)

### **Information supplémentaire**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## **11. Informations toxicologiques**

### **Données empiriques sur l'action sur l'homme**

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux chez les personnes sensibles  
L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.  
Attention! Risque d'aspiration!

### **Information supplémentaire**

La description des effets nocifs possibles se base sur l'expérience et/ou les caractéristiques toxicologiques des différents composants.

---

## **12. Informations écologiques**

### **Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Pollue l'eau.

---

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **Élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.  
Si possible le recyclage est préférable à l'élimination.

### **Code d'élimination des déchets-Produit**

070699

### **L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.  
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

---

## **14. Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre (ADR/RID)**

ADR/RID classe

3

Code de classement :

F1



No. danger	33
No. ONU	1987
Etiquetage	3
ADR/RID Groupe d'emballage	II
Quantité limitée (LQ)	LQ 4

**Nom d'expédition**

ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propane-2-ol)

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

LQ 4: combination packaging: 3 l / 30 kg (total gross mass); trays: 1 l / 20 kg (total gross mass)

Code de restriction en tunnels: D/E

Catégorie de transport: 2

**Transport fluvial**

**Transport maritime**

IMDG-Code	3
No. ONU	1987
Marine pollutant	No
EmS	F-E; S-D
IMDG-Groupe d'emballage	II
Quantité limitée (LQ) :	1 L / 30 kg
Etiquetage	3

**Nom d'expédition**

ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol and 2-propanol)

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Limited quantities (chapter 3.4): combination packaging: 1 l / 30 kg (total gross mass); trays: 1 l / 20 kg (total gross mass)

**Transport aérien**

ICAO/IATA-DGR	3
ONU/ID No.	1987
Etiquetage	3
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne)	305
IATA-Quantité maximale (avion de ligne)	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo)	307
IATA-Quantité maximale (cargo)	60 L
ICAO-Groupe d'emballage	II
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne)	Y305 / 1 L

**Nom d'expédition**

ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol and 2-propanol, solution)

**15. Informations relatives à la réglementation**

**Etiquetage**

Indication de danger F - Facilement inflammable

Conseils supplémentaires Selon l'Arrêté du Ministère du Travail (préparations dangereuses), ce produit doit être étiqueté de la façon suivante:

**Phrases-R**

- 11 Facilement inflammable.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.



### Phrases-S

- 02 Conserver hors de la portée des enfants.  
07 Conserver le récipient bien fermé.  
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi	Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.
Classe de contamination de l'eau (D)	2 - pollue l'eau
1999/13/CE (COV)	53,5 %; 484,2 g/l

## 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- 11 Facilement inflammable.  
22 Nocif en cas d'ingestion.  
36 Irritant pour les yeux.  
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*